

**Planning 1ère année de formation
 Ambulancier-ère diplômé-e ES
 Volée 2020 - 2021
 24.08.2020 - 30.07.2021**

1 ^{ère} Année		2020												2021																																												
		août			sept.			octobre			novembre			décembre			janvier			février			mars			avril			mai			juin			juillet																							
2020-2021		34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								
N° semaine		17-août	24-août	31-août	7-sept	14-sept	21-sept	28-sept	5-oct	12-oct	19-oct	26-oct	2-nov	9-nov	16-nov	23-nov	30-nov	7-déc	14-déc	21-déc	28-déc	4-janv	11-janv	18-janv	25-janv	1-févr	8-févr	15-févr	22-févr	1-mars	8-mars	15-mars	22-mars	29-mars	5-avr	12-avr	19-avr	26-avr	3-mai	10-mai	17-mai	24-mai	31-mai	7-juin	14-juin	21-juin	28-juin	5-juil	12-juil	19-juil	26-juil							
	Lu																																																									
	Ma																																																									
	Me																																																									
	Je																																																									
	Ve																																																									
		Semestre 1 (420h de pratique)												Semestre 2 (420h de pratique)																																												

= Pratique dans les services d'ambulances (horaire en vigueur dans le service)
 = cours, 40h par semaine
 = fermeture école
S = Evaluations sommatives
 F = Evaluations formatives

La formation débute le 24 août 2020 et s'achève le 30 juillet 2021. Les attestations de réussite sont établies au 3 août 2020 et envoyées à la réouverture de l'école.

Pré-rentrée administrative
 La rentrée a lieu le 24 août 2020. Une journée de pré-rentrée administrative est prévue le 19 août 2020.

Stages spécifiques
 Le stage au 144 est de 3 jours = 24 h
 Ce stage est planifié sur toute période de pratique en entreprise du 2ème semestre.
 Le stage à la personne adulte dépendante (« EMS ») est de 15 jours = 123 h

Evaluations : S F
 La présence aux journées d'évaluations pratiques (sommatives et formatives) se fait sur convocation individuelle pour les étudiants, ce qui représente **5 journées / étudiant par an**.
 Les autres journées réservées sur le planning sont mises à disposition pour l'activité pratique en entreprise.

Stages en service d'ambulances
 420 h par semestre à répartir à raison de 35 jours x 12h
 Pour les étudiants avec un statut d'APNR (activité pratique non rémunérée), ils accompliront la pratique professionnelle en tant que stagiaire, en principe dans 2 services d'ambulances différents.
 Le premier stage est planifié du 21 septembre 2020 au 12 février 2021.
 Le deuxième stage est planifié du 29 mars 2021 au 16 juillet 2021.
 Les horaires sont à définir selon l'organisation de chaque service; l'entreprise peut demander à l'étudiant d'effectuer ses périodes de stage le week-end et exceptionnellement les nuits.
 Les dates de vacances sont individuelles. Elles sont fixées d'entente avec le responsable du service en dehors des périodes de cours et de stages spécifiques.
 Le stage complémentaire dans un autre service d'ambulances dépend de la pratique de chaque étudiant. Il dure de 10 à 20 jours ouvrables, uniquement pour les étudiants manquant de pratique.